



# FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire - Syndicat de la FNEC-FP FO  
(Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force  
Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1  
e-mail : [fo@univ-st-etienne.fr](mailto:fo@univ-st-etienne.fr) – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

---

## **Des avancées obtenues à la suite de l'entrevue avec la direction au sujet du cadre des astreintes.**

Lors de la dernière entrevue avec la direction au sujet des astreintes (voir notre [communiqué](#)), nous avons rappelé que :

- Un agent ne peut pas être d'astreinte pendant ses congés.
- Pendant une astreinte, la durée d'une intervention est assimilée à du temps de travail effectif.

**FO ESR 42 se félicite des résultats obtenus consécutivement à cette entrevue.**

**Les services RH vont régulariser la comptabilisation du temps de travail des gardiens qui ont été mobilisés durant la fermeture estivale 2023.**

**Pour la fermeture 2024, les jours d'astreinte des gardiens ne seront plus comptabilisés dans leurs jours de congé.**

20/06/2024

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CT](#)

[CHSCT](#)

[Syndicat national](#)